



Accusé de réception en préfecture
03 713 301 93-20151123-DEL074-15-DE
Date de télétransmission : 25/11/2015
Date de réception préfecture : 25/11/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

DELIBERATION N° DEL074-15

L'an deux mille quinze, le 23 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 novembre 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, A. DUSSERRE, S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, Y PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à C.FERRACIOLI en date du 23/11/15)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à V. GOYVANNIER en date du 22/11/15)
M. MORIN Georges (Pouvoir à P. VERRI en date du 19/11/15)
M^{me} BRANON-MAILLET Simone (Pouvoir à C. PICCA en date du 23/11/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI

M^{ME} CHRISTINE TISON A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Renouvellement de la convention de médecine professionnelle avec le centre de gestion de l'Isère (C.D.G. 38).

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La mairie de Gières a signé une convention avec le centre de gestion de l'Isère (C.D.G. 38) pour assurer le service de médecine professionnelle.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2, place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le renouvellement prendra effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention.

Conclusions :
la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 novembre 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.